

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

A V I S

Commune de Trélans

L'arrêté préfectoral :

N° PREF-BCPEP 2016202-0002

Du 20 juillet 2016, portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine du captage du « Faou », de l'instauration des périmètres de protection et de la demande de déclaration d'autorisation d'exploitation du captage du « Faou » a été adopté.

Cet acte sera affiché au minimum deux mois et mis à la disposition du public [dans la mairie de Trélans](#).

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Florac,
secrétaire général par suppléance
signé

Franck VINESSE